

SIERENTZ

Infos

N°355



Vie scolaire

Environnement

Mes balades

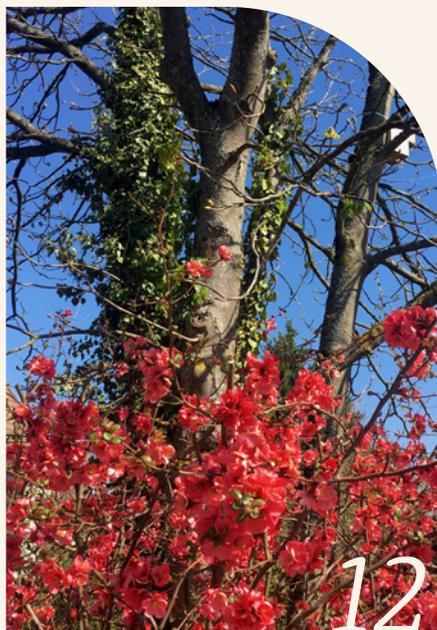


EN AVRIL À SIERENTZ

Vie scolaire



11



Environnement

Mes balades



13

03 A la Une

Le Mot du Maire

04 Conseil Municipal

Le compte-rendu de la séance du 28 Février

08 CCAS / CME

Programme Bougez varié
Installation officielle du CME

09 Solidarité

Solidarité Ukraine
Le Café des aidants

10 Barbapapas

11 Vie scolaire

Projets intergénérationnels
On plante des arbres à l'école maternelle

12 Environnement

Sierentz, ville engagée

13 Mes balades

Jusqu'au « grand chêne » de Stetten

14 Carnet / Infos

Grands Anniversaires,
Naissances, Mariages
Atelier culinaire pour les seniors
Rue du Maréchal Joffre

15 Le coin dialectal

Am'a Wissa Sundig,
isch das passiert !

16 Manifestations

Ciné Sierentz
Thé dansant

Vente de truites
Grand marché aux puces
Marché aux Fleurs
Commémoration du 8 mai
Echanges internationaux

18 Tribune

Expression libre du
Groupe minoritaire

18 Associations Loisirs

Yoga du rire
Les Ateliers Théâtre
"Trouve ta place !"
Société d'Histoire de la Hochkirch

19 Infos pratiques

Elections
Fermeture des bureaux de la Mairie



Le Mot du Maire

Chers Sierentzoises et Sierentzois,



Depuis deux ans, et malgré la crise sanitaire sans précédent que nous avons connue, l'équipe municipale a engagé de nombreuses réflexions sur des sujets qui préoccupent la population et plus largement pour le « Bien vivre à Sierentz ».

Tout cela en lien avec vous à travers nos instances participatives auxquelles vous êtes nombreux à avoir adhéré ; les ateliers-projets ou encore le Conseil Participatif Citoyen.

Aujourd'hui l'atelier-projet « Circulation-Stationnement » a achevé ses premières réflexions et des scénarios ont été retenus pour être soumis aux principaux intéressés ; les riverains des voies concernées et les commerçants que nous avons rencontrés lors de réunions publiques les 17 et 18 mars et 7 avril.

Des actions concrètes pourront être mises en place dans les prochaines semaines. Elles porteront sur l'organisation des stationnements avec dans certains secteurs des durées limitées de stationnement mais également sur des restrictions de circulation dans certaines rues, telles que les rues de la République, d'Alsace, de Lorraine, de la Liberté, de la Délivrance, du Maréchal Joffre, Werben ou Etienne Bilger.

Ces mesures visent à améliorer la sécurité de tous les usagers de la route et bien entendu feront l'objet de contrôles et de sanctions en cas d'infractions aux règles édictées.

Le Conseil Municipal validera les options retenues lors de sa séance du 2 mai prochain.

Depuis deux ans, et malgré la crise sanitaire, l'équipe municipale a engagé de nombreuses réflexions sur des sujets qui préoccupent la population.

L'atelier-projet poursuivra ses réflexions sur d'autres secteurs pour solutionner au mieux et en fonction du contexte et des configurations des voies, les points sensibles.

Le 21 mars, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif de l'exercice 2022. Un budget volontariste et prudent, conforme à nos orientations budgétaires, sans augmentation des taux de fiscalité directe locale et un autofinancement suffisant pour nos investissements qui permet de ne pas recourir à l'emprunt. 1,7 million d'euros ont pu être dégagés en crédits nouveaux pour des dépenses d'équipement (travaux de bâtiments, de voiries, équipements pour le service incendie, écoles,...).

Lors de cette même séance, comme nous nous y étions engagés, le Conseil Municipal a adopté le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) pour la période 2022 à 2026. Cet outil de transparence financière qui traduit notre projet communal permet d'avoir une projection pluriannuelle des dépenses d'investissements. Ainsi, pour la période 2022-2026, en lien avec nos capacités financières et notre autofinancement prévisible, ce sont près de 9 millions d'euros de dépenses d'équipements qui sont programmés : Maison des Jeunes, Périscolaire, Rue du Mal Foch, Marché hebdomadaire, Domaine Haas, Maison de la Musique, Gare, Aires de loisirs, Place Mairie/Presbytère/Fontaine, bâtiments et voiries divers...

Vous l'aurez constaté, dans tout projet, il y a un temps de réflexion, de maturation, de validation et un temps de mise en œuvre. Aujourd'hui nous entrons dans une phase opérationnelle que nous allons co-construire ensemble.

Votre Maire, Pascal TURRI

EN DIRECT du Conseil Municipal

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2022

Monsieur le Maire introduit la séance sur l'invasion de l'Ukraine par la Russie et veut assurer l'Ukraine de notre entier soutien. Il évoque les liens particuliers que notre commune entretient avec la Pologne et plus particulièrement avec Kostomtoty depuis 25 ans. Notre département est fortement impliqué dans les relations avec l'Ukraine à travers l'Association pour les enfants de Tchernobyl.

Aussi, il propose que la ville apporte son aide en organisant une collecte de denrées, vêtements et toute autre chose indispensable qui pourrait leur être utile, que ce soit en Ukraine mais également pour les personnes qui sont déplacées. Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ, première adjointe en charge de la solidarité sociale, et Madame Manuelle LITZLER qui s'est spontanément manifestée, coordonneront cette action. Il invite également les membres du Conseil municipal qui le souhaitent à s'y associer.

Affaires financières

Débat d'orientation budgétaire

Le DOB est une obligation pour les villes à partir de 3 500 habitants. Ce rapport présente un état des lieux et permet de définir des orientations budgétaires. Monsieur Stéphane DREYER, Adjoint au Maire, procède à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 et introduit son propos en rappelant les grands principes des finances communales. Il détaille ensuite le contenu du rapport et expose les tenants et aboutissants de celui-ci. Il reprend chaque section en dépenses et recettes, évoque le budget écoulé, les réalisations, les prévisions et les propositions. L'année dernière, le complexe sportif constituait une part importante du budget. Il précise ainsi que le COVID a lourdement pesé sur le budget de la commune avec des pertes importantes d'un montant de 162 000 € (pertes de location ou périscolaire). L'impact de la guerre en Ukraine n'est pas encore connu à ce stade sur l'économie française. Les taux des impositions fiscales sont

inchangés et n'augmentent pas. En revanche les valeurs locatives sont réévaluées de 3.4 % dans le cadre de la loi de Finances votée par l'Etat.

Monsieur le Maire rappelle le maintien des taux de la fiscalité directe locale et souligne la volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement. La seule inconnue porte sur l'augmentation des fluides, en matière d'approvisionnement de gaz. La masse salariale a légèrement augmenté pour les services notamment au périscolaire. Il y a environ 80 % de dépenses incompressibles, par ailleurs il est possible de limiter les 20 % en termes de subventions données par exemple, ce qui n'est pas la volonté de la commune. Les dotations de l'Etat baissent continuellement, et le fait d'être intégré à Saint-Louis Agglomération implique une participation financière à hauteur de 110 000 €/an.

Les dépenses d'investissement comprennent aussi des éléments incompressibles tels que le remboursement du capital de la dette ou des restes à réaliser.

Monsieur le Maire souligne que la capacité d'investissement reste importante de l'ordre de 2 millions cette année, et permet de prévoir des projets cette année pour des travaux de bâtiments, de voirie ou de matériels divers, qui sont programmés. Des arbitrages ont dû être faits, dans le cadre du travail au sein de la commission Finances. Il a été

décidé de réinscrire les crédits à partir de l'année prochaine.

Monsieur le Maire détaille les projets, tels que le rafraichissement de l'école primaire, les travaux du complexe sportif, la révision des marchés, la Maison des Jeunes en partenariat avec Saint-Louis Agglomération dont c'est la compétence, la rénovation du moulin et du Domaine Haas, la voirie et la rue du Maréchal Foch puisque l'étude de circulation est terminée, la dernière tranche de la vidéoprotection et d'autres projets.

Les recettes comprennent l'autofinancement, le remboursement de la TVA, les subventions, les restes à réaliser, l'affectation du résultat, la vente d'un terrain communal aux Hirondelles. Ce montage permet de réaliser de nouveaux projets sans faire de nouveaux prêts. La dette est entièrement sécurisée et ne comporte aucun prêt toxique. La capacité de désendettement de la commune reste bonne. Cette dette est encadrée dans le cadre d'un plan pluriannuel qui sera également présenté lors d'un prochain conseil municipal. Le capital restant dû diminue chaque année. En 2026 et 2027 des prêts seront échus.

Prochainement, concernant le volet de la mobilité, circulation et stationnement : l'atelier projet est arrivé au terme et a fait des propositions qui seront soumises au Conseil Municipal, mais auparavant il y aura une rencontre des riverains concernés

de manière à partager les résultats de cette réflexion et à entendre les suggestions ou propositions qu'ils pourraient faire. Une enveloppe de 300 000 € est déjà prévue cette année qui sera complétée l'année prochaine. La capacité de financement et même de recourir à l'emprunt reste ouverte si nécessaire.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Stéphane DREYER pour la présentation synthétique de ce rapport. Monsieur Stéphane DREYER présente enfin le projet de budget pour le CCAS.

Pour conclure, la situation de Sierentz reste saine, dynamique et volontariste, des investissements engagés par le dernier mandat nécessitent également une gestion fine des deniers publics. Monsieur Stéphane DREYER remercie les différents services qui ont contribué à monter ce budget. Le projet de budget primitif sera examiné le 21 mars.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la production d'un Rapport d'Orientations Budgétaires qui a donné lieu à la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires.

Mise à disposition des installations sportives communautaires année scolaire 2021-2022 par m2A

Les enfants scolarisés à Sierentz bénéficient de l'accès au centre nautique Aquarhin Ottmarsheim durant le temps scolaire pour l'année 2021-2022.

Le Conseil Municipal, à

l'unanimité, approuve cette mise à disposition et prévoit la dépense d'environ 6 580 € pour la période.

Convention de partenariat - Collecte et valorisation des certificats d'économies d'énergies (C.E.E.)

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energies (C.E.E) créé en 2005 par la loi Programme des Orientations de la Politique Energétique française (dite « POPE ») impose aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, carburant, fuel, chaleur,...) de réaliser des économies d'énergie. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adhère au principe de partenariat relatif à la collecte et à la valorisation des certificats d'économies d'énergies pour les actions communales menées.

Habilite le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir en ce sens et tous documents s'y rapportant.

Convention de financement d'actions et d'accompagnements techniques par un économiste de flux dans le cadre du programme ACTEE

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), l'Association des Maires de France (AMF), l'ADEME et ses partenaires financiers, ont lancé le programme ACTEE 2 SEQUOIA (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) afin de soutenir les collectivités dans l'accompagnement à la maîtrise

de l'énergie des bâtiments publics. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention de financement d'actions et d'accompagnements techniques par un économiste de flux dans le cadre du programme ACTEE avec Saint-Louis Agglomération et prévoit la participation financière de la Ville à hauteur de 315,00 € HT par bâtiment retenu.

Extension du dispositif de vidéoprotection - demande de subvention

La Ville souhaite effectuer une extension du dispositif actuellement en place avec la mise en place de 7 caméras sur le site du Complexe sportif et autour de la gare.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est pour cette opération et de signer tous documents s'y rapportant.

Personnel communal

Débat sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire

En application de l'article 4 III de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans

un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance. Il s'agit d'un débat sans vote.

Monsieur le Maire précise que pour Sierentz, ce dispositif a été mis en place dans les années 80 et était précurseur, en étant largement au-dessus des minimums. Ceci constitue un outil de dialogue social au sein de la collectivité et un élément de négociation dans le cadre de recrutements.

Le Conseil Municipal, après délibération, prend acte de la production d'un rapport sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire qui a donné lieu à la tenue d'un débat.

Intercommunalité

PLH - Consultation des Communes après le 1^{er} arrêt

Lors de sa séance du 15 décembre 2021, le Conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération a procédé, sur la base du dossier présenté, au premier arrêt du programme local de l'habitat PLH 2022- 2027, ce qui constitue une étape déterminante en vue de son approbation.

Conformément à l'article R 302-9 du code de la construction et de l'habitation, une consultation des communes s'ensuit et celles-ci disposent d'un délai de 2 mois pour émettre un avis sur ce document. À cet effet le contenu du PLH arrêté est le 15 décembre 2021 est disponible sous le lien informatique

<https://cloud.agglo-saint-louis.fr/sharing/bZ8Ho7pAO> ainsi que sur le site Internet de Saint-Louis Agglomération. Quatre orientations sont prévues : développer une offre résidentielle abordable avec une diversification de l'offre (favoriser par exemple l'accession abordable à la propriété), améliorer la qualité et le fonctionnement du parc de logements anciens (poursuivre la rénovation énergétique, prévoir les aires d'installation des gens du voyage), garantir l'accès au logement pour les publics en difficulté et faire vivre le PLH.

Les prévisions pour le PLH 2022-2027 prévoient :

Un renforcement de la croissance démographique : environ 1,4% / an jusqu'en 2040, soit l'accueil de 25 000 à 30 000 habitants entre 2020 et 2040.

- Une enveloppe globale de 810 logements / an sur la durée du PLH 2022-2027 avec :
- 150 lgts / an environ pour atteindre le point mort
- 660 lgts / an pour répondre aux ambitions démographiques

Sierentz a un objectif de 236 logements sur la période, ce qui porte l'objectif annuel à 39 logements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rend un avis favorable sur le PLH arrêté du 15 décembre 2021.

Conclusion d'une convention-cadre portant sur le lancement d'une démarche de convention territoriale globale (CTG)

Une convention territoriale globale est une convention partenariale visant à élaborer un

projet de territoire cohérent et coordonné dans les domaines relevant principalement du champ social. Elle doit permettre de mieux repérer les besoins collectifs d'une population et d'apporter des réponses et des solutions concrètes. Cette convention est signée entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les communes ou les intercommunalités, selon la répartition des compétences adoptées sur le territoire.

Il s'agit d'un contrat multi thématique qui peut porter sur l'enfance, la jeunesse, la parentalité, mais aussi le logement, les seniors, l'accès au droit, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale... Ce contrat se veut ainsi plus large que le Contrat Enfance Jeunesse qu'il va progressivement remplacer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire ou son représentant à signer la convention-cadre portant sur le lancement d'une démarche de convention territoriale globale.

Révision des statuts du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin

Le Comité Syndical du 28 septembre 2021 a décidé de réviser les statuts du syndicat afin de poursuivre l'accompagnement des collectivités membres dans la Transition Énergétique et de permettre le lancement des actions de communication votées par l'Assemblée Délibérante.

Monsieur le Maire précise que le champ d'intervention est beaucoup plus large que simplement l'électricité et le gaz, notamment avec la prise en compte également de l'exercice d'une nouvelle compétence optionnelle qui portera sur la mise en place d'un schéma départemental des installations de recharge des véhicules électriques.

Le syndicat, le territoire d'énergie d'Alsace, a déjà pris la décision d'installer 7 bornes de recharge rapide sur le département du Haut-Rhin notamment sur des lieux de fort passage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 14 décembre 2021 ;

Demande aux Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

Communications et informations

Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ explique que les élus s'étaient engagés à mettre en œuvre des actions à destination des aînés. Précédemment, au mois de novembre, s'est tenue une opération de sensibilisation à la conduite pour les seniors.

Demain matin, démarre une opération qui s'appelle « Bougez varié », à destination des personnes de plus de 70 ans de Sierentz qui souhaitent faire des

activités sportives mais adaptées à leurs possibilités.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est important de mener des actions pour tous les publics à la fois pour les seniors et également pour la jeunesse.

A savoir :

En avril aura lieu l'opération Tulipe

Le repas des aînés aura lieu le 26 juin, formule à définir.

L'inauguration du complexe sportif se fera sur un week-end, le 14 et 15 mai

Le 21 mai aura lieu la journée citoyenne qui se poursuivra avec un événement organisé par les jeunes sous l'impulsion d'un atelier projet.

Monsieur Pierre ENDERLIN demande ce qu'il en est d'un éventuel projet immobilier dans les collines. Monsieur le Maire répond que la Ville n'a pas reçu de dossier et n'a aucune autre information à ce sujet. Il indique que le travail de réflexion de la révision du PLU se poursuit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire, lève la séance à 20h20.

> La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le lundi 2 mai à 18h30.



**Rachel SORET
VACHET-VALAZ**
Adjointe déléguée

*NOS AÎNÉS SONT RAVIS,
ILS ENTRETIENNENT
LEUR FORME ET
PARTAGENT UN
MOMENT CONVIVIAL !*

Programme bougez varié

Le programme sportif à destination des seniors, lancé à l'initiative du Centre Communal d'Action Sociale de Sierentz, a trouvé son public !

Un groupe constitué de 14 personnes pratique chaque mardi matin durant une heure des exercices organisés en différents ateliers. Julien BURTZ, éducateur sportif, veille à une pratique adaptée aux capacités de chacun, centrée sur le renforcement musculaire, l'équilibre et la coordination, le tout dans une ambiance décontractée.



Installation officielle du CME

Le mercredi 02 mars, le conseil Municipal des Enfants a été officiellement installé en présence de Pascal TURRI, maire de Sierentz, Lauren MEHESSEM, adjointe déléguée, Juan VIZCAINO, responsable du service culture et animation et David SCHWARTZ, animateur culturel.

17 enfants ont été élus pour un mandat de 2 ans. Issus des classes de CE2, CM1 et CM2, ils sont motivés et volontaires ! Les idées ne manquent pas, il va falloir programmer toutes ces actions pour les prochains mois. Certains projets sont déjà actés avec notamment la participation à l'opération Haut-Rhin propre (devenue Alsace propre), la traditionnelle participation au marché aux fleurs et à la Journée Citoyenne.

La première action des jeunes conseillers était solidaire : ils ont organisé une grande collecte au magasin HYPER U en faveur de l'Ukraine, qui a permis de récolter une grande quantité de dons (vêtements, denrées alimentaires et produits d'hygiène).



Lauren MEHESSEM
Adjointe déléguée



*NOUS LEUR SOUHAITONS
UN BON DÉMARRAGE, ET
UNE BELLE CONTINUATION !*

Solidarité Ukraine

Une collecte humanitaire au profit des réfugiés ukrainiens s'est déroulée tout au long du mois de mars à Sierentz.

L'afflux de dons fut considérable. Ils ont été triés et conditionnés en cartons, puis en palettes, par des élus du conseil municipal, des membres de l'association des bricoleurs de Sierentz et des bénévoles.

Parallèlement, les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants ont organisé une collecte au Hyper U de Sierentz qui a connu un grand succès. L'ensemble a été acheminé vers des centres d'accueil en Roumanie et en Pologne, grâce à la mise à disposition gracieuse de camions par les sociétés Ziegler Mulhouse et Transdav Logistic.

Merci à tous ceux qui se sont engagés dans ce projet solidaire pour leur grande générosité.



Café des aidants

Vous accompagnez un parent âgé, un proche malade ou en situation de handicap ?

L'APEI SUD ALSACE en partenariat avec l'Association Française des Aidants, vous invite à venir partager votre expérience autour d'un café avec d'autres personnes qui, comme vous, apportent une aide régulière à un membre de leur entourage en perte d'autonomie due à l'âge, à la maladie ou à un handicap. Cette action bénéficie du soutien de la Communauté Européenne d'Alsace, de la Conférence des Financeurs et de IRP Auto. Ces groupes peuvent être une belle occasion de se sentir compris.e et moins seul.e. Ils sont gratuits, ouverts à tous les aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée. Ils se tiennent une fois par mois, pour une durée d'1h30 au Restaurant à L'ESSENTIEL, 14 rue François Antoine Xavier Wittersbach à Saint-Louis.

Les prochaines dates :

Le 7 avril : peut-on passer de la bienveillance à la maltraitance ?

Le 5 mai : rester en bonne santé.

Le 9 juin : Les séjours de répit.

Plus d'informations sur l'Association Française des Aidants :

<https://www.aidants.fr>

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'APEI au 03.89.40.50.64 et sur

<https://www.apei-sudalsace.fr>

LES DERNIÈRES NOUVELLES DES *Barbapapas*

Edition de Sierentz • N°84

Barbaloustics

Super centre pour nos Barbaloustics sur le thème du pôle Nord. Pingu, le pingouin en a profité pour faire son apparition et ainsi participer aux diverses activités, ski, luge, pêche à la manière des Inuits et confectionner divers bricolages.



**ACCUEIL DE LOISIRS
DE FÉVRIER**

**La journée à
l'envers**

Lors de l'accueil de loisirs de février, une journée à l'envers a été organisée par l'équipe d'animation.
Tous les enfants et animateurs sont venus en pyjama, ont dit « bonsoir ou bonne nuit » le matin, « bonjour ou bonne journée » le soir.
Un défi animateur était aussi à l'ordre du jour, ils avaient une liste de mots ou expressions interdites, évidemment des expressions qu'un animateur dit plusieurs fois par jour comme « rangez-vous », « attendez », « les masques », « pyjama », « ballon », « activité », « gourde », etc.
Les enfants se sont fait un plaisir de comptabiliser les points pour déclarer le perdant. Et les perdantes sont Nelly et Nogyay qui ont eu un gage. Nelly a dû danser la macarena avec Gaspard et Nogyay a dû faire la danse de la poule.
Une bonne partie de rigolade.

Barbanature maternelle

Un nouvel espace a fait son apparition sur le camp des barbanature maternelle.

Le coin architecture, un espace où divers matériaux sont mis à la disposition des enfants : différents bois de toutes tailles, briques, ficelles, etc.

Les enfants adorent construire et encore plus en autonomie comme les grands.



Barbanature primaire

Une jolie mare est apparue sur le camp. En fait, elle y était déjà mais envahie de végétation.

Juan et David ont retroussé leurs manches et lui ont donné une nouvelle vie. Merci à eux !

Un super outil pédagogique pour les enfants, observation des animaux et des végétaux.



Projets intergénérationnels à l'école maternelle PICASSO

Les mamies étaient à l'honneur dimanche 6 mars.

Pour l'occasion, deux enseignantes de l'école, Carole CHITSABESAN et Claire Line BOHN ont eu l'idée d'inviter les mamies à retrouver les bancs d'école. Mamie conteuse, mamie gâteau, mamie couture, mamie cuisine, mamie fleurs, mamie bricolage, mamie jardinage... Toutes les mamies ont pu faire découvrir une passion aux enfants, très fiers de leur ouvrir l'école. Un moyen de transmettre et de partager des savoirs, savoir être et savoir-faire. Un bon moment d'échange qui s'est terminé par une danse commune : voulez-vous valser Grand-Mère ?



On plante des arbres à l'école maternelle

Les enfants de l'école maternelle PICASSO ont participé à la plantation d'un nouvel arbre fruitier dans la cour de l'école.

Très attentifs aux explications de Luc FUCHS, adjoint au maire, ils étaient fascinés et heureux de mettre leur pelletée de terre au pied de l'arbre. Il faudra patienter maintenant pour voir les premières poires arriver.



Environnement

La Ville de Sierentz s'est engagée dans une démarche de réduction des plantations d' "annuelles" pour son fleurissement au profit de la mise en place de plantes vivaces adaptées.

TROIS FLEURS

En 2021, notre commune a été une nouvelle fois évaluée par le jury régional des villes et villages fleuris, qui a confirmé le maintien des 3 Fleurs. Il a noté :

- De beaux aménagements de vivaces aux entrées
- Des suspensions sur chaque lampadaire
- Un beau volume avec une belle harmonie des couleurs



Nous ne pouvons qu'en féliciter notre Service technique qui met tout en œuvre pour rendre notre commune agréable et colorée.

RÉCUPÉRATION DE L'EAU DE PLUIE

Un autre effort est en projet afin de profiter de l'eau de pluie. En effet, une citerne de récupération des eaux pluviales de 22 000 litres est prévue sur le site du Centre technique municipal. Cette eau servira pour l'arrosage des jardinières, bacs et suspensions.

DEUX LIBELLULES

La Ville de Sierentz s'est engagée il y a près de 10 ans dans une démarche volontaire de suppression des produits chimiques dans l'entretien de ses espaces communaux et a obtenu Deux Libellules.

Cette distinction signifie une nette diminution (au moins 70%) des quantités de produits chimiques utilisés par la Commune. Nous souhaitons vous inviter à continuer de nous suivre dans cette démarche, en changeant votre regard sur les herbes spontanées qui peuvent rester, ici et là... elles sont les témoins de sols sains, d'une qualité de l'eau et d'une biodiversité préservées.

UN NOUVEAU REGARD

L'aspect de « propreté » obtenu avec des produits chimiques est difficilement imitable, les techniques alternatives ayant elles aussi leurs limites.

C'est donc la perception de chacun qui doit évoluer, pour une meilleure acceptation de la

végétation spontanée dans notre environnement.

Accepter la végétation ne veut pas dire que la commune est laissée à l'abandon, il faut plutôt parler d'entretien modulé. Certaines zones seront plus vertes quand d'autres garderont un niveau d'entretien très horticole. Accepter les herbes spontanées dans la commune, c'est les contrôler pour favoriser la biodiversité indispensable pour notre futur.

PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE

Le plan de gestion différenciée des espaces publics permet de classer les espaces verts et les voiries entretenus par la Commune, selon le critère esthétique des espaces verts, leur fréquentation, les moyens humains et matériels qui peuvent y être affectés. Ce classement permet d'établir des priorités d'entretien. En effet, il est important de ne pas considérer tous les espaces verts communaux de la même manière. Chaque espace a une fonction définie qui implique un entretien adapté.

L'abandon des pesticides redonne de la vie au sol et favorise la diversité. En laissant les fleurs et les graminées sauvages s'installer un peu, en ne tondant pas toute la pelouse, en semant des espèces mellifères, en pratiquant le paillage du sol... la vie s'installe très rapidement et la chaîne alimentaire s'agrandit.

Les efforts en ce sens reposent sur chacun de nous, merci d'avance à tous pour votre implication !

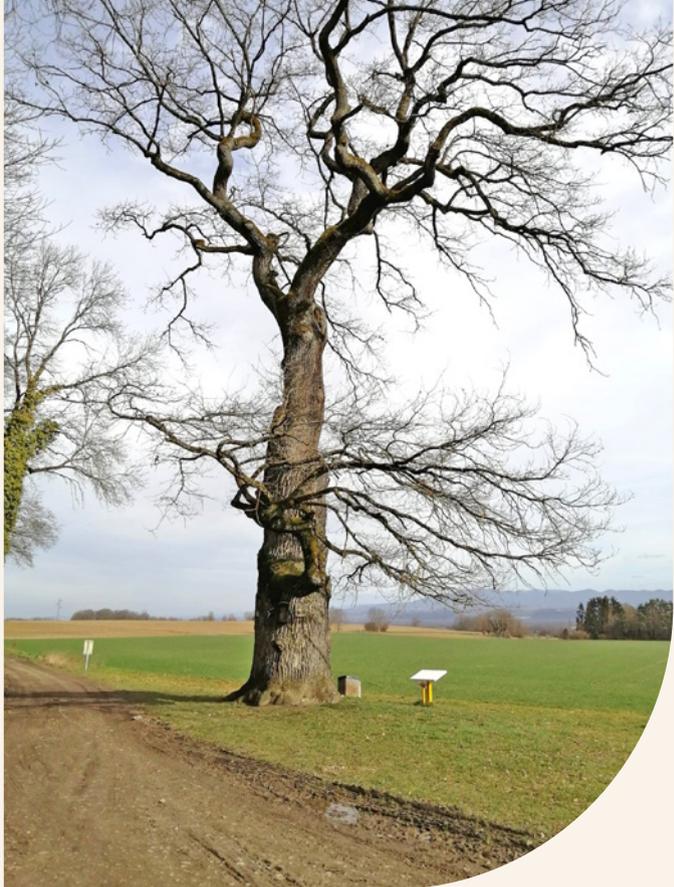


Catherine BARTH
Adjointe déléguée



COMMENT SE PASSER DES PESTICIDES PETIT À PETIT... :

- PAR DE NOUVELLES FAÇONS D'ENTREtenir LES ESPACES VERTS
- PAR UN REGARD CONCILIANt SUR LES ESPACES VERTS : LE VÔTRE !



➔ **Départ devant le restaurant « chez Guillaume ».**

- Longer la rivière « le Saurantz » rue de la Marne puis s'engager dans la rue Werben jusqu'au terrain de foot à Uffheim.

- Suivre le triangle jaune/cercle rouge. Devant vous l'église de Uffheim et son clocher datant de 1302.

- Devant la mairie (bâtiment rose) prendre la direction de Magstatt-le-Bas. Au feu tricolore tourner à gauche en direction du mémorial « casemate de l'Aschenbach » triangle rouge.

- Continuer jusqu'à la casemate en suivant le triangle rouge.

- Après la casemate à la prochaine intersection tournez à gauche puis au croisement suivant prendre la direction Stetten/Helfrantzkirch, en suivant toujours le triangle rouge.

- ATTENTION ! ne ratez pas le triangle rouge au milieu des champs qui tourne à gauche.

Continuer tout droit vers les maisons de Stetten que vous apercevrez au loin.

- A la hauteur de la D21, prendre la direction vers la gauche, toujours le triangle rouge qui longe la départementale.

- A la hauteur d'un calvaire ne vous dirigez pas vers la salle polyvalente mais continuer tout droit. Vous retrouverez le triangle rouge un peu plus bas.

- A la hauteur de l'église médiévale datant du 11^{ème} siècle, tourner à droite, et passer devant le dépôt d'incendie, s'engager rue de la Paix (très belles maisons alsaciennes) et on retrouve très vite le triangle rouge. Continuer tout droit. Passer devant le terrain de jeu et après le virage s'engager dans un petit sentier triangle rouge/rond bleu « sentier de l'Altbach », magnifique sentier bucolique qui longe les méandres de l'Altbach. Suivre le triangle rouge/rond bleu.

- Au sortir de la forêt, prendre à droite. Au bout du sentier tourner à gauche en suivant le rond bleu jusqu'au grand chêne, arbre

remarquable classé, réputé très énergétique, contre lequel vous pourrez vous ressourcer et vous reposer.

- Continuez à suivre le rond bleu vers la gauche.

- Au panneau suivant tourner à gauche en direction de Stetten Uffheim triangle rouge/rond bleu.

- Nous arrivons à nouveau à la sortie de la forêt d'où nous sommes venus.

- A présent nous pouvons refaire le même chemin en sens inverse ou revenir par Bartenheim.

- Au lieu de retourner sur nos pas, on tourne à droite et on continue toujours tout droit jusqu'à la départementale. Se rendre à gauche, repasser devant l'église et on s'engage dans la rue de la Vigne.

- Cette fois ci nous nous dirigeons vers la salle polyvalente en suivant le rond bleu.

- Au carrefour suivant (calvaire et banc) continuer tout droit.

- A présent nous suivons le triangle jaune/rond vert toujours tout droit. En haut de la colline prendre le chemin à droite. On y aperçoit très rapidement le grand mur vert du club d'aéromodélisme de Bartenheim. On continue toujours tout droit jusqu'à la route nationale qu'on suit vers la gauche le long de la piste cyclable qui rejoint Sierentz.

Nicole HAAS



Mes balades

Circuit de 4h à la découverte des environs de Sierentz jusqu'au « grand chêne » de Stetten

PAS DE DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES, MAIS PRUDENCE AVEC LES ENFANTS EN BAS ÂGE LE LONG DE L'ALTBACH. BONNES CHAUSSURES RECOMMANDÉES SURTOUT PAR TEMPS DE PLUIE, CERTAINS ENDROITS ÉTANT PARTICULIÈREMENT BOUEUX.



Atelier culinaire pour les seniors

Ce projet CCAS aura lieu le mardi 10 mai de 9h30 à 13h, à la salle Agora.

Au menu : Recettes simples, gourmandes et pleines d'énergie
 • Réalisation d'un menu avec une diététicienne • Repas partagé.

Evènement gratuit réservé aux plus de 60 ans.

Inscriptions obligatoires auprès du CCAS au 03 89 81 51 11 ou par mail à ccas@mairie-sierentz.fr



Le coin des habitants

Photo prise rue du Maréchal Joffre, par Sabine METZGER

Carnet



Joyeux anniversaire à madame FRANCK Irène, née FRIEDRICH, qui fête ses **90 printemps le 23 avril !**

Grands Anniversaires

le 10 mai 97 ans Madeleine CATTIAUX-DELMOTTE

le 11 mai 93 ans Adrienne ULL née ANSTETT

le 06 mai 87 ans Reine GACHELIN née ERHARD

le 16 mai 87 ans Simone VERNET née KUMMER

le 27 mai 86 ans Marie-Madeleine MOHN, née GUTZWILLER

le 4 mai 82 ans François TSCHUPP

le 06 mai 80 ans Jules BOEGLIN

le 30 mai 80 ans Alphonse HASSLER

Naissances

le 1er février Romane

filles de Elisa SEGER et de Florian ROY

Mariages

le 5 mars Jessica POSE SUAREZ avec Fabian PENA POSE

AM'A WISSA SUNDIG, ISCH DAS PASSIERT ! ...

Avril, c'est le mois des contrastes, des caprices climatiques et d'anecdotes singulières.

Déjà à l'époque, au 1er du mois, la farce s'affichait en gros caractères dans la presse : le poisson, c'était Brigitte, la protectrice des chats, des tortues et des phoques (D'Seelebe). Ja unseri nàtionàl BB kommt z'Visita in dr Zoologisch uff Milhüse !... A historischa Rekord, salla Mittàg : eber 5000 Personna sin am Igàng erwàrte ! ... (dàs ch dr zweita Bluff gsi vo dr Zittung !)

Egalement en avril, la spirale s'enchaîne du côté climat : un Jeudi-Saint affichant 25° au mercure, un Lundi de Pâques hérissé de giboulées et un Quasimodo (a Wissa Sundig), où floconnaient 5 cm de neige !... 'S isch wie's im Sprichwort heisst : « Dr April màcht wàs ar will ! ... »

Mais l'histoire la plus originale de ce mois s'est produite dans un village du Sundgau aux années 60. Elle a défrayé la chronique du Val de Largue à l'époque. Je l'ai retenue, bien sûr, mais je ne me souviens plus du nom du village concerné. Au cœur de cette curieuse anecdote, une vache laitière, au comportement désinvolte.

**Àm Vergeh'Sundig hät's pàssiere miesse
In Mertza, Sànt-Uehlrì (1) oder in Friese ?
Bim Kàrpfè Wehr, nit witt vo dr Weid
Tràmpt a Kùeh eber s'Miller's Gscheid
S'Miller's Litt sin in d'Kirche gànge
D'Vaschper hät scho'na will àgfàngè
D'Glocke mien eber s'Làrgtäl klìnge
Un « s'Magnificat » dien alli sìnge**

**D'Kùh, die deife mìr „Marguerite“
(Comme celle de Fernandel, sinra Zitt)
Die tràmmt jetz dur dr grosse Gàrte
Un wott a scheenes Wunder erwàrte
Ìm Hüss do dien zwei Kàchi strähle
Un mien vo Hànd, dr Kàffee màhle
S'Dessert isch grischte fer àlli Gàscht
Dr Càfé Schnàps da schmeckt so fescht
„S'Marguerite“ düet im Hoff erschiene
Un tràmpt so frach in Hüsgàng ine
Dàs han unseri Kàchi gàr nit gàchte
Sìe dien ender d'r Schnaps betràchte
D'Vèrgeh'Litt kàme ge màrschiere
Sìe làche un dien a Gschrei verfiere**

**Fer die güeti Litt, wo in Hüsgàng tratta !
Die Eberràchung !... O menschlìga Schraga !
Zwei biscuits roulés, 's isch nit zum vergasse !
Hät'na... „d'luschtigi Marguerite“ gfrasse !**

Saint-Uhlich, bi Dàmmerkirch (Dannemarie)

Merci aux auteurs du coin alsacien : Yves BISCH,
François TSCHUPP, Véronique & Robert BISSEL,
Denis BANGEL, Patricia GOUTTEFARDE et Marc ILTIS.



**Elsasser
ecklé**

LE COIN DILALECTAL

ÀLTI BÜRAREGLA FER D'OSCHTRA

E trockener Àpril stellt d'Mehli still...
Un mois d'avril sec immobilise les moulins...

**Wachselte dr Lehrer zu Oschtra
d'Socke, wird's Friejhohr eher
trocke...**

Si le maître change ses chaussettes pour Pâques, le printemps sera plutôt sec...

DR OSCHTER WITZ

**D'r Sankt Niklaus, D'r
Wiahnachtsmann, D'r Oschterhàs,
e gànz scheena intelliganter Mànn
un e Putzfràui stige zamme in d'r
Lift... Wer druckt uf d'r Knopf?
Ja d'Putzfràui nàtirlich! Àlli àndere
exischiere jo gàr nit!**

Le Saint Nicolas, le père Noël, le lapin de Pâques, un très beau et intelligent monsieur et une dame de ménage entrent ensemble dans l'ascenseur... Qui presse sur le bouton ? La dame de ménage bien sûr... tous les autres n'existent pas !

Vente de truites



**DI 15
AVRIL**

Par l'Amicale des pêcheurs le 15 avril

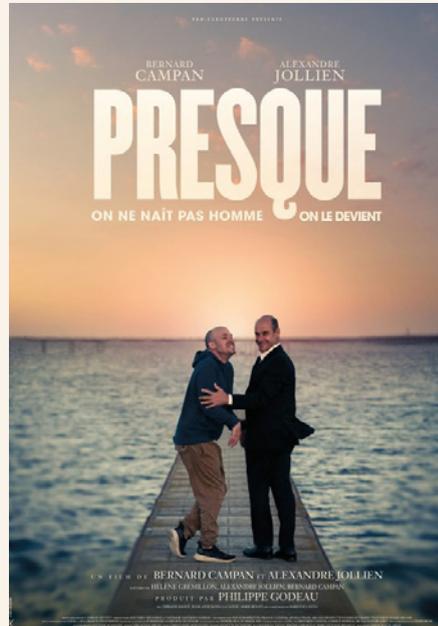
Vendredi Saint, l'Amicale des pêcheurs de Sierentz se tient à votre disposition Place Dreyfus pour sa traditionnelle vente de truites. Elles seront selon votre volonté vidées sur place ou non à votre intention de 9h à 11h.

Prix de vente :

3 € pour les truites portion (250g environ).
12 € pour les grosses truites (1kg environ).

Pour une meilleure organisation et la satisfaction de toutes et tous, il est prudent de passer commande jusqu'au 13 avril auprès de :

Pierre DECK : tél. 03 89 81 53 45
Michel FREY : tél. 06 23 43 25 81



**MA 19
AVRIL**

Ciné Sierentz

Prochaine séance mardi
19 Avril à 20h, à la
Salle des Fêtes de Sierentz

Deux hommes prennent la route, de Lausanne vers le sud de la France, dans un corbillard. Ils se connaissent peu, ont peu de choses en commun, du moins le croient-ils...



**DI 1^{ER}
MAI**

Grand marché aux puces

1^{er} mai organisé par le Judo-Club de Sierentz

Dans les rues de la République, Lattre de Tassigny, Le Hameau (suivant nombre de réservations), du Rhin, du Maréchal Joffre, d'Alsace sur la place Dreyfus et la place des Malgré-Nous.

**Buvettes et grillades sur la place Dreyfus.
Bar, manèges et concert.**

Prix de l'emplacement : 4€ le mètre (maximum 5 mètres par inscription).

Pour les riverains : merci de réserver rapidement afin de garantir l'emplacement devant la maison !

Pour les réservations s'adresser à :
Justine SCHIRMER

2 rue du Mal Joffre - SIERENTZ
Tél. : 06 23 52 70 04

**DATE LIMITE : le 24 avril 2022
IMPERATIF**



**ME 27
AVRIL**

Thé dansant

Prochaine date : le mercredi 27 avril.

Thé dansant à partir de 14h
à la Salle des Fêtes de Sierentz.

Entrée du thé dansant : 5 €

Thème : Pâques



Echanges internationaux

ACCUEILLIR UN LYCÉEN ÉTRANGER AVEC CEI

Du Japon, du Brésil ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo
Vanessa Simon - 02.99.20.06.14
v.simon@groupe-cei.fr

Responsable locale :

Muriel PELLETIER - 54630 Richardmenil
pelletiermuriel.cei@gmail.com
06.78.91.28.95



Commémoration du 8 mai

**DI 8
MAI**

La commémoration
l'armistice de la Seconde
Guerre mondiale aura
lieu le 8 mai à 11h au
monument aux morts.

La Tribune

Par délibération en date du 25 octobre 2017, le Conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération a décidé d'engager l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) sur le périmètre de SLA.

Ce document de programmation a pour objet de définir « pour une durée de 6 ans, de 2022 à 2027, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ». L'objectif fixé à la commune de Sierentz, en tant qu'un des sept pôles secondaires, n'est autre que « la production de 236 logements », dont 225 neufs; 106 dans des immeubles collectifs et 130 en individuels groupés, soit un chiffre quantitatif annuel établi à 39.

Parallèlement, la commune de Sierentz entrera prochainement dans le dispositif SRU du 13.12.2000 devant atteindre l'objectif de 20% de logements locatifs sociaux. En 2020, la commune avait obtenu un sursis de trois ans. A fin 2022, Sierentz devrait être à environ 10%.

Des pénalités seront sans doute à prévoir dès 2023, sauf nouvelle exemption temporaire.

Paul-Bernard Munch, Marina Sanchez, Regis Beley, Sylvie Macur et Sandrine Gutedel

 [sierentz 2020, ensemble autrement](#)

[Texte transmis par le groupe minoritaire]

Tous les
mardis



Yoga du rire

Sa mission est d'apporter la paix et la santé par le RIRE.

Séances le mardi de 19h30 à 20h30 à Sierentz au 2^{ème} étage de l'ancien Tribunal (attention places limitées)

Il y aura sûrement des séances en journée et un autre jour de la semaine !

Renseignements et inscriptions :
auprès de Carole SANTAMARIA coach de vie et animatrice yoga du rire, au 06 77 15 85 29

Pour les
enfants



Les Ateliers Théâtre "Trouve ta place !"

Vous sentez le printemps qui arrive sur la pointe des pieds ? Alors foncez, c'est le moment d'inscrire vos enfants et ados au stage de printemps des ateliers théâtre Trouve ta place ! En deux groupes (6-10 ans et 11-15 ans), nous prendrons le temps de nous

exprimer en sincérité, de jouer de nos différences, d'imaginer des histoires puis de jouer un spectacle tous ensemble en fin de stage.

Rdv à la salle des fêtes de Sierentz du 19 au 22 avril 2022 :

Les 19 - 20 - 21 avril

les enfants (6-10 ans) :

10h à 11h30

les adolescents (11 -15 ans) :

14h à 15h30

Le 22 avril :

Les 2 groupes réunis : 10h à 11h30

Infos et inscriptions :

Mathilde Seynave-Dubost

msdubost@gmail.com

ou 06 85 65 43 63

<https://www.facebook.com/TTP.ateliertheatre>

Nouvelle
parution

Société d'Histoire de la Hochkirch

Une nouvelle Lettre de la Hochkirch vient d'être publiée.

Cette 33^{ème} parution est centrée sur la commune de Geispitzen, et comporte également des actualités sur l'association.

Vous pouvez vous procurer ces publications en contactant :

Le président Paul-Bernard MUNCH : pbmunch@free.fr

La secrétaire Rachel SORET VACHET-VALAZ : rachelvachetvalaz@yahoo.fr

Le trésorier Gérard MUNCH : gerard.munch68@orange.fr



Élections

L'année 2022 va être rythmée par les prochaines élections présidentielles (les 10 et 24 avril) et législatives (les 12 et 19 juin). Un changement va intervenir au niveau des procurations de vote.

Vote par procuration, ce qui change pour les citoyens

À compter du 1^{er} janvier 2022, **un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B**, ce qui était jusqu'alors impossible. Toutefois, il est important de retenir que malgré l'affranchissement de la barrière géographique, il est nécessaire que le mandataire de la commune B se déplace dans le bureau de vote du demandeur inscrit dans la commune A.

Ce n'est pas le seul aspect qui a été revu : la procédure de dématérialisation des demandes en ligne a également été optimisée. En plus de la simplification de la dépose d'un dossier, les citoyens peuvent désormais demander en ligne la résiliation des procurations qu'ils ont effectuées. Les procurations sont donc maintenant possibles qu'importe la domiciliation du mandant, mais elles seront également centralisées dans le répertoire électoral unique (REU).

Comment déposer une demande de procuration de vote ?

Vous pouvez déposer une demande de procuration en ligne sur le site www.maprocuration.gouv.fr ou télécharger le formulaire Cerfa n°14952*03 à compléter.

Il faudra ensuite vous rendre en personne dans l'un des lieux suivants pour valider la procédure : Commissariat de police, Gendarmerie ou lieu défini par le préfet.

Cette année, une refonte des cartes électorales est opérée. Vous avez dû recevoir courant mars les nouvelles cartes.

Pour voter, il est impératif de présenter une pièce d'identité.

Pour rappel, Sierentz compte 2 bureaux de vote :

- **Le bureau de vote n°1 situé dans le bâtiment annexe de la mairie (1 Place du Général de Gaulle)**
- **Le bureau de vote n°2 situé à l'école Jacques Schmidt (32 rue Rogg Haas)**

Nous faisons également appel aux personnes volontaires qui souhaiteraient siéger pour le déroulement des opérations électorales. Vous pouvez vous faire connaître auprès de Madame Anne BITTERLIN au service des élections : population@mairie-sierentz.fr ou au 03 89 81 51 11.

Fermeture des bureaux de la Mairie

**LES BUREAUX DE LA MAIRIE SERONT FERMÉS
DU JEUDI 14 AVRIL À MIDI AU LUNDI 18 AVRIL INCLUS**

*Le Maire et son équipe
municipale vous souhaitent
de joyeuses Fêtes de Pâques !*



MAGAZINE ÉDITÉ PAR
LA MAIRIE DE SIERENTZ

Mairie

1 Place du Général de Gaulle
68510 SIERENTZ • Tél. 03 89 81 51 11
mairie@mairie-sierentz.fr
www.sierentz.fr

Ouverture : du lundi au jeudi de
9h à 12h et de 14h à 18h, le vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Dépôt légal : Avril 2022.

Directeur de la publication : Pascal TURRI

Conception et rédaction : Commission
Communication et Événements, Rachel SORET
VACHET-VALAZ - Adjointe déléguée, Ysabelle
EPPINGER. • **Réalisation graphique :**
www.rhodamine-communication.fr

Impression : Alsagraphic, Rixheim. Imprimé
sur du papier certifié PEFC. • **Crédits photos :**
Mairie de Sierentz, Rachel SORET VACHET-
VALAZ, Carole CHITSABESAN, Unsplash,
Pixabay.